



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

Déclaration du Mouvement de la paix.

Pour la paix dans les Caraïbes : Stop au blocus contre Cuba !

Abstract/résumé

Le Mouvement de la Paix appelle à la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les U.S.A depuis plus de soixante ans, blocus condamné chaque année par l'Assemblée générale de l'ONU. Le Mouvement de la paix dénonce une politique de sanctions, illégales au regard du droit international et aggravées en mai 2026, qui provoque de lourdes conséquences humaines, économiques et sociales pour le peuple cubain et menace la paix dans toute la région des Caraïbes. Le Mouvement de la paix rappelle le déséquilibre manifeste entre la puissance militaire des U.S.A et Cuba, pays engagé pour le désarmement nucléaire, la coopération internationale et la paix. Le Mouvement de la paix exige le respect de la souveraineté de Cuba et de tous les États des Caraïbes, ainsi que l'application du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le Mouvement de la Paix appelle la France, le Gouvernement français, les élus à tous les niveaux, les organisations humanitaires, syndicales, et citoyennes à agir concrètement contre ce blocus illégal et inhumain, à soutenir l'aide humanitaire et à promouvoir une zone de paix et de coopération en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Déclaration in extenso

Le Mouvement de la Paix exige l'arrêt immédiat du blocus illégal et inhumain imposé par les États-Unis contre Cuba depuis 60 ans et le respect de la souveraineté de Cuba et de tous les États des Caraïbes.

Dans des déclarations récentes, le président des États-Unis annonce vouloir « s'occuper de Cuba », « Cuba sera le prochain sur la liste », car « Cuba *continue de représenter une menace extraordinaire* » pour la sécurité nationale des États-Unis ». Après les pressions exercées contre plusieurs pays d'Amérique latine, et l'agression militaire contre le Vénézuéla, Cuba est à nouveau désignée comme cible alors qu'elle ne représente aucune menace pour les États-Unis.

Réfléchissons ensemble ! Les faits parlent d'eux-mêmes : Les USA c'est un pays de 390 millions d'habitants (soit 43 fois la population de Cuba- un petit pays de 9 millions d'habitants), c'est la plus grande puissance militaire mondiale avec de l'ordre de 900 milliards de dollars de dépenses militaires annuelles ; c'est 1.8 million de soldats (actifs et réservistes) contre seulement quelques dizaines de milliers de soldats à Cuba. Les usa c'est 7500 têtes nucléaires, alors que Cuba ne possède aucune arme nucléaire et lutte avec détermination pour l'élimination totale des armes nucléaires et pratique une politique de Paix et de coopération comme dans le domaine médical. Ce n'est pas Cuba qui a une base militaire aux USA mais les USA qui maintiennent sur le sol cubain, contre la volonté de Cuba, une base militaire à Guantanamo tristement célèbre comme centre de détention et de torture en particulier pendant la guerre illégale des usa en Irak.

Depuis plus de soixante ans, le peuple cubain subit un blocus condamné chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies (1) Ce blocus provoque de graves souffrances humaines en empêchant l'accès normal à des produits essentiels, c'est un obstacle au développement économique du pays et à la coopération internationale puisque toute personne ou entité économique (banques, organisations diverses) qui voudraient coopérer avec Cuba font systématiquement l'objet de sanctions.

Les nouvelles sanctions décidées par les États-Unis contre Cuba et contre les pays apportant leur aide à Cuba (ordre exécutif du 1 mai 2026) (2) constituent des violations supplémentaires du droit international. L'objectif de ces sanctions est quasiment de ruiner l'économie du pays et de soumettre la population à des souffrances et des pénurie sources de souffrances et susceptibles de mettre en cause la cohésion sociale du pays.

Au-delà des opinions politiques de chacun, il s'agit aujourd'hui de défendre les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international : respect de la souveraineté nationale des Etats, résolution pacifique et politique des différends et des conflits, refus de l'usage ou de la menace d'usage de la force dans les relations internationales, le droit doit s'imposer à la place du recours à la force.

La France, présente dans cette région du monde à travers la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane etc..., a condamné régulièrement le blocus lors des assemblées générales de l'ONU. Face au renforcement du blocus la France doit faire entendre sa voix au conseil de sécurité et à l'AG de l'ONU. Elle doit mettre toute l'énergie nécessaire pour que la condamnation régulière et quasi unanime de l'AG de l'ONU se traduise par la prise de mesures concrètes d'aide économique et financière à Cuba. La France ne peut rester silencieuse face aux mesures dictées par les U.S.A au système bancaire national et international. Elle doit prendre des mesures pour lever les obstacles empêchant les associations caritatives et humanitaires françaises de transférer leurs aides au peuple cubain, elle doit faire entendre sa voix contre la militarisation des Caraïbes et contre les interventions militaires illégales des U.S.A dans la région, qu'elles se fassent directement par les U.S.A ou par des milices ou organisations militaires ou paramilitaires privées, autant d'actions qui accroissent les tensions et menace la paix régionale.

Nous appelons le gouvernement français, les parlementaires, les élus locaux, les organisations syndicales, associatives et citoyennes à agir pour obtenir :

- L'arrêt immédiat du blocus contre Cuba, comme exigé par l'assemblée générale des Nations Unies (1)
- Le respect de la souveraineté de Cuba et de tous les États des Caraïbes ;
- Le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies ;
- La construction d'une zone de paix et de coopération dans toute la région des Caraïbes et de l'Amérique latine.

Le peuple cubain et tous les peuples des Caraïbes ont le droit de vivre en paix, de coopérer librement et de construire leur avenir dans le respect mutuel et la solidarité comme le prévoit d'ailleurs la Charte constitutive du Celac (3) qui prévoit de construire la paix dans la zone de l'Amérique latine et des caraïbes à travers le développement d'une culture de la paix telle que définie par l'ONU et l'UNESCO. Que vive la paix et l'amitié entre les peuples.

Le Mouvement de la Paix – 16 mai 2026

1-extraits du site de l'Onu octobre 2025 : *« C'est désormais une tradition onusienne, presque un rituel inscrit au calendrier diplomatique. Comme chaque année depuis 33 ans l'assemblée générale des Nations unies adopte une résolution réclamant la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis »*

2-Le Monde -Afp du 1 mai : **Donald Trump annonce un renforcement des sanctions contre Cuba** : Dans un décret, le président américain impose des sanctions à l'égard de personnes et entités impliquées dans les secteurs de l'énergie. « Le président américain, Donald Trump, a annoncé, vendredi 1^{er} mai, un renforcement des sanctions américaines contre Cuba, qui « *continue de représenter une menace extraordinaire* » pour la sécurité nationale des Etats-Unis.

3- (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) est un mécanisme intergouvernemental de dialogue et d'accord politique. <https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/communaute-d-etats-latino-americaains-et-caraibes-a1440.html>